

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 AVRIL 2019
Convocation du 1^{er} avril 2019

Présents : M. Umberto CHETTA, Mme Chantale VIGOT, M. Vincent DUPASQUIER, M. Daniel DE MIN, M. Stéphane KLONOWSKI, M. Dominique LAMBERT, M. Frédéric MACHURET, Mme Eliane TOMAS.

Absent excusé : M. Christian PAGANT

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 06 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

II. DELIBERATION N°18/2019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III. DELIBERATION N°19/2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018

Sous la présidence de Mme Chantale VIGOT adjointe chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2018 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses	280 005.23 €
Recettes	311 117.57 €
Excédent de clôture :	31 112.34 €

Investissement

Dépenses	366 176.62 €
Recettes	80 548.69 €
Déficit de clôture :	- 285 627.93 €

Restes à réaliser :	Dépenses : 27 771.11 €	Recettes : 4 824.19 €
Besoin de financement :	8 493.06 €	

IV. DELIBERATION N°20/2019 : REPRISE DES RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS

Vu la délibération n°07-2019 du 15 janvier 2019, portant adoption des restes à réaliser 2018,
Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Solde au 31.12.2017	57 554.42€
recettes 2018	311 117.57€
dépenses 2018	280 005.23€
Résultat de fonctionnement au 31.12.2018	88 666.76€

Section d'Investissement

Solde au 31.12.2017	300 081.79€
recettes 2018	80 548.69€
dépenses 2018	366 176.62€
Résultat d'investissement au 31.12.2018 (001)	14 453.86€

Restes à réaliser en recettes	4 824.19€
Restes à réaliser en dépenses	27 771.11€

Besoin de financement à la section d'investissement (1068)	8 493.06€
Excédent de fonctionnement reporté (002)	80 173.70€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au budget communal primitif 2019, les résultats mentionnés ci-dessous :

Résultat de fonctionnement au 31.12.2018 (002)	80 173.70€
Résultat d'investissement au 31.12.2018 (001)	14 453.86€
Besoin de financement à la section d'investissement (1068)	8 493.06€
Restes à réaliser en dépenses	27 771.11€
Restes à réaliser en recettes	4 824.19€

V. DELIBERATION N°21/2019 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget communal primitif 2019 ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme sans augmenter la pression fiscale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :
 - Taxe d'habitation = 6.81 %
 - Foncier bâti = 14.33 %
 - Foncier non bâti = 21.75 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VI. DELIBERATION N°22/2019 : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif présenté par Mme Chantale VIGOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2019 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	368 622.69 €	369 089.70 €
Section d'investissement	179 807.68 €	179 807.68 €
TOTAL	548 430.37 €	548 897.38

VII. DELIBERATION N°23/2019 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après étude des différents dossiers, le Maire propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Les Sources.....200 euros
- L'AE2C.....200 euros
- Moto Club Premeaux Priskey.....200 euros
- Football Club Corgoloin-Ladoix.....100 euros
- Handball Pays Nuiton..... 40 euros
- Ecole des métiers.....40 euros
- CECOF CFA.....20 euros

VIII. DELIBERATION N°24/2019 : VOIRIE 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le projet d'aménagement d'un cheminement piéton avec caniveaux sur la RD 109G (rue de la Courtavaux) pour un montant de 40 652.50€ HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	40 652.50€	environ 25%	10 163.00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	
Autofinancement			75%	30 489.50 €

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune 2019,
- s'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

IX. DELIBERATION N°25/2019 : PROGRAMME D' ACTIONS SUR LA FORET COMMUNALE 2019-2020

Le Maire présente le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme des années précédentes.

Le devis établi par l'Office National des Forêts est de 15 320.60€ HT. Les travaux sont susceptibles d'être subventionner par le Conseil Départemental à hauteur de 40%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les travaux susmentionnés
- Charge le maire de signer le devis
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2019

X. DELIBERATION N°26/2019 : ACQUISITION DE NICHOURS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Suite à la création d'un verger conservatoire en 2014 et suite à l'obtention de la 2nd fleur dans le cadre du label « Villes et Villages fleuris », la commune souhaite implanter des nichoirs et hôtels à insectes dans ce verger.

Cette action en faveur de la biodiversité permet de lutter contre les chenilles processionnaires qui ont considérablement envahis notre territoire depuis l'année dernière.

Le Maire propose d'acquérir 2 nichoirs de chaque pour la mésange charbonnière, la mésange bleue et le rouge gorge ainsi qu'un hôtel pour les abeilles.

La Région Bourgogne Franche-Comté finance ce projet à hauteur de 70% et l'aide est plafonnée à 300 € par porteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite le concours de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Autorise le Maire à signer les documents afférents à ce dossier

XI. DELIBERATION N°27/2019 : AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La commune est favorable à toutes les démarches en faveur du développement durable et accorde une importance particulière au cadre de vie des habitants. La véloroute reliant Dijon et Beaune s'inscrit également dans cette démarche.

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) octroie une aide à toutes personnes (sous conditions) pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Le Maire propose donc d'attribuer aux habitants du village une aide de 10 euros par foyer fiscal. Toute demande devra faire l'objet d'un dépôt de dossier à la mairie. La demande d'aide devra être accompagnée de la facture d'achat du VAE neuf et le demandeur s'engage à ne pas revendre son bien avant un an à la date de facturation du cycle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus, autorise le maire à gérer les demandes. Le Maire rendra compte au conseil municipal de cette démarche.

XII. DELIBERATION N°28/2019 : RENOUELEMENT BAIL DE CHASSE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 1^{er} février 2010 portant renouvellement du bail de location du droit de chasse sur le territoire de la commune à la société de chasse « La Diane ». Le bail a été consenti pour 9 ans, du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2019.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler le bail pour une durée de 9 ans à la société de chasse « La Diane » à compter du 1^{er} juin 2019.

L'Office Nationale des Forêts (ONF) est chargée de renouveler la convention d'occupation d'un terrain et d'un abri de chasse pour la même durée à la société de chasse « La Diane ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Charge le Maire de procéder aux formalités administratives à ce renouvellement

Questions diverses :

- Elections Européennes :

Les électeurs sont convoqués le dimanche 26 mai 2019 en vue de procéder à l'élection des représentants au Parlement européen. Le scrutin sera ouvert de 8h00 à 18h00 (sous réserve que le Préfet avance l'heure d'ouverture ou retarde l'heure de clôture). La campagne électorale sera ouverte le lundi 13 mai 2019 et s'achèvera le samedi 25 mai 2019.

La séance est levée à 20h05